

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 20 juin 2024

N° CP-2024-5-2-4

N° **applicatif** 9656

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de la transition écologique

Service consulté

OPERATION SAINTE-CATHERINE 2024

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous proposer de renouveler l'opération Sainte-Catherine à l'échelle du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace avec l'organisation d'un jeu concours et d'une manifestation par territoire qui se déroulera le 23 novembre 2024, autour de projets de création ou d'extension de 7 vergers communaux.

Il vous est proposé de valider le règlement de ce jeu concours qui permettra à plusieurs centaines d'Alsaciens de gagner un arbre fruitier de demi-tige ou de haute-tige, ainsi que la convention de partenariat entre les communes concernées et la Collectivité européenne d'Alsace pour la création ou l'agrandissement d'un verger communal. Le montant de l'opération Sainte-Catherine s'élève à 35 000 €.

Dans la continuité des opérations « Sainte-Catherine » 2022 et 2023 désormais menées à l'échelle de l'Alsace, il vous est proposé en 2024 de renouveler l'opération Sainte-Catherine à l'échelle du territoire alsacien.

Comme chaque année, un jeu concours à destination du grand public sera organisé dans toute l'Alsace. Il permettra à 875 alsaciens de gagner un arbre fruitier. La distribution de ces arbres se déroulera le samedi 23 novembre 2024, dans le cadre d'une manifestation sur chacun des 7 territoires alsaciens, avec la mise en œuvre de 7 projets de création ou d'extension de vergers communaux, grâce au soutien de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les manifestations par territoire

Afin de donner la dimension conviviale à cet évènement, il est prévu d'organiser sur chacun de ces 7 vergers communaux :

- Un chantier de plantation participatif avec des bénévoles de la commune, encadré par l'association locale d'arboriculture,
- La remise des arbres aux gagnants du jeu-concours de la Sainte-Catherine,
- Des animations co-organisées par le territoire et les communes ciblées sur le thème de l'arbre fruitier, des fruits et du verger.

Les territoires prévoient et organiseront avec la commune et les structures locales, les chantiers participatifs de plantation et des animations festives.

Pour chaque projet, la commune-hôte s'engage à organiser un chantier citoyen en présence de 10 habitants bénévoles, à qui la Collectivité européenne d'Alsace offrira un arbre fruitier de haute-tige en remerciement de leur investissement, soit au total 70 fruitiers de haute-tige. Pour le chantier de plantation lui-même, notre collectivité s'engage également à financer jusqu'à 20 fruitiers à chaque commune, soit au total 140 arbres.

Les 7 communes s'engagent à travers une convention jointe en annexe à :

- Mettre à disposition le terrain,
- Expliquer le projet aux bénévoles,
- Installer et organiser le chantier en lien avec l'association locale d'arboriculture,
- Animer et participer au chantier de plantation,
- Suivre et entretenir le verger dans le temps.

La convention de partenariat a pour objet de fixer les engagements respectifs des communes et de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le jeu concours

Concernant le jeu-concours, la Collectivité européenne d'Alsace propose d'offrir 125 fruitiers (65 arbres de demi-tige et 60 de haute-tige) pour chacun des territoires, soit au total 875 arbres. Ce jeu concours sera publié dans le magazine « Toute l'Alsace » de juillet et sur les réseaux sociaux de notre collectivité. Les gagnants seront invités à retirer leur arbre le jour de la manifestation dans l'une des 7 communes. Le règlement du jeu concours est disponible en annexe au présent rapport.

La Collectivité européenne d'Alsace prendra en charge financièrement l'acquisition des fruitiers soit 1 085 arbres au total (210 pour les communes et 875 pour le jeu-concours), représentant un budget prévisionnel total de 35 000 €.

Cette année, il est proposé d'assurer un suivi des arbres offerts, en recontactant les gagnants quelques jours après la plantation et un an plus tard, afin de permettre une mise en relation des particuliers avec les associations locales d'arboriculteurs, pour garantir le bon entretien et la pérennité des arbres dans le temps.

Pour 2024, je vous propose ainsi :

- De renouveler l'opération Sainte-Catherine à l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace,
- D'approuver l'organisation d'une fête de l'arbre fruitier et du verger axée autour de 7 chantiers participatifs de création ou d'extension de vergers communaux

(un par territoire), d'un jeu-concours ouvert à tous les Alsaciens leur permettant de gagner un arbre fruitier de haute-tige ou de demi-tige, et d'animations sur le thème en lien avec les structures locales,

- De prévoir une enveloppe budgétaire maximale de 35 000 € pour l'acquisition de 1 085 fruitiers pour les chantiers participatifs de création ou d'extension de vergers communaux et le jeu-concours de l'opération Sainte-Catherine 2024,
- D'approuver le règlement du jeu concours de l'opération Sainte-Catherine 2024, joint en annexe au présent rapport, à paraître dans le magazine de la Collectivité européenne d'Alsace « Toute l'Alsace » de juin-juillet 2024,
- D'approuver la convention type de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes qui participent à la création ou l'extension d'un verger communal dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine 2024, jointe en annexe au présent rapport,
- De m'autoriser à signer, sur la base de cette convention type de partenariat, des conventions particulières avec les communes concernées en y apportant, le cas échéant et selon les spécificités de chaque territoire, des modifications mineures.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P225	O001	P225E07	T09	(2557) 21-2121-76	35 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

.

.